

La Participation des Personnes Accueillies

La participation des personnes accueillies et accompagnées s'impose comme un impératif.

Inscrite dans les lois et dispositifs (loi ALUR, Plan Quinquennal, Logement d'Abord, PRAPS, ...), elle vise à entendre le point de vue des personnes en situation de précarité pour mieux comprendre les besoins et construire des solutions efficaces et adaptées.

Soutenue par les pilotes des politiques publiques, la démarche s'inscrit dans la logique du Conseil Consultatif des Personnes Accueillies au niveau national (CCPA).

Elle s'appuie sur **le vécu des personnes** et vise à reconnaître leur expertise.

« **Faire évoluer et évaluer** les politiques publiques de lutte contre les exclusions **par et pour** l'ensemble des personnes concernées par la pauvreté pour permettre à chacun **d'être citoyen et d'exercer sa responsabilité.** »

Contacts

Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS) de Haute Normandie

36 Rue Raymond Duflo

76150 MAROMME

☎ 02 35 07 41 50

fnars.hautenormandie@wanadoo.fr

<http://ccpa-ccrpa.org>



Le Conseil Consultatif Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées
de Haute-Normandie

CCRPA

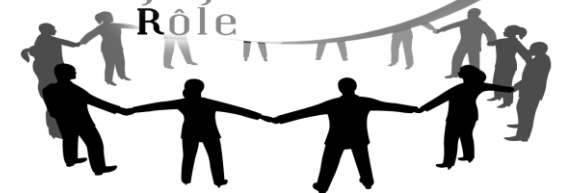
❖ C'EST QUOI ?

❖ POUR QUI ?

❖ POURQUOI ?

❖ COMMENT ?

Parole
Acteur
Responsabilité
Tolérance
Insertion
Citoyen
Intégration
Place
Engagement
Rôle





Le Conseil Consultatif Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées
de Haute-Normandie

CCRPA

Présentation / C'est quoi ?

Une instance régionale de rencontres, de débats et de propositions sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques dans le champ de l'hébergement et de l'insertion et plus globalement de la lutte contre la pauvreté.

Participants / Avec-Pour qui ?

Les personnes directement concernées par les situations de pauvreté, d'exclusion ou de précarité, les intervenants sociaux et toutes les personnes intéressées.

Objectifs / Pourquoi ?

Faire de la participation :

- Un outil de lutte contre les exclusions
- Un droit à l'exercice de la citoyenneté
- Un nouveau mode de fonctionnement
- Un moyen de porter une parole collective
- La possibilité de co-construire et d'influer sur les politiques publiques



Le Conseil Consultatif Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées
de Haute-Normandie

CCRPA

Fonctionnement / Comment ?

4 réunions annuelles se déroulant en alternance dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

1 **CO**mité de **PI**lotage (COPI) composé d'une dizaine de personnes dont la majorité de personnes accueillies avant chaque CCRPA pour : établir l'ordre du jour, prévoir et assurer l'organisation matérielle, prévoir et organiser une méthode d'animation adaptée, organiser éventuellement les invitations, gérer les comptes rendus des réunions.

1 formation « prise de parole en public ».



Le Conseil Consultatif Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées
de Haute-Normandie

CCRPA

Principes / Bon à Savoir

- Une majorité de personnes accueillies (2/3 et 1/3 de salariés).
- Entrées et sorties permanentes, participation sur la base du volontariat.
- Comptes rendus validés collectivement et diffusés aux autorités, aux financeurs, aux directions des établissements...
- Rapport d'égalité : LA PAROLE DE L'UN VAUT LA PAROLE DE L'AUTRE.
- Convivialité.
- 1 thème par réunion choisi par les participants.
- Prise en charge des repas et des frais de déplacement.

Thèmes abordés

Hébergement / logement, Santé, Emploi, Culture, Accès aux droits ...